

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRE VALSERHÔNE

35 rue de la Poste – Châtillon en Michaille - 01200 VALSERHÔNE

☎ : 04 50 48 19 78 - Courriel : info@terrevalserhone.fr

DÉCISION DU PRÉSIDENT N°25-DP019

Nature de l'acte : 1. *Commande publique – 1.1 Marchés publics*

Objet : Marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une liaison entre les réseaux d'assainissement communaux de Billiat et Injoux, et la STEP de Bellegarde, à Valserhône, au niveau du hameau d'Arlod (marché n°CC23A37) – Approbation de l'avenant n°02

Le Président de la Communauté de Communes Terre Valserhône,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10,

VU le Code de la commande publique, et notamment son article R. 2194-8,

VU la délibération n°24-DC081 du 11 juillet 2024 relative à la délégation accordée au Président en vertu des dispositions de l'article L.5211-10 du Code général des Collectivités territoriales, et notamment prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU l'acte d'engagement valant cahier des clauses administratives particulières portant sur la maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une liaison entre les réseaux d'assainissement communaux de Billiat et Injoux, et la STEP de Bellegarde, à Valserhône, au niveau du hameau d'Arlod (marché n°CC23A37), notifié le 08 décembre 2023, à la société SAFEGE SAS, pour un montant total tranche fermes et tranches optionnelles 1 et 2 de 165 800 € HT soit 198 960 € TTC,

VU l'avenant n°01 notifié le 28 juin 2024 portant sur la réalisation de l'étude d'un second scénario (liaison Injoux/Billiat au réseau de Génissiat et création d'une nouvelle STEU sur Génissiat) pour un montant de 10 000 € HT soit 12 000 € TTC,

Accusé de réception en préfecture
001-240100891-20250602-25-DP019-AR
Date de télétransmission : 02/06/2025
Date de réception préfecture : 02/06/2025

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de poursuivre des missions de maîtrise d'œuvre sur le programme de travaux retenu par le maître d'ouvrage à savoir la liaison Injoux/Billiat sur le réseau de Génissiat, pour un montant de travaux estimé à 1 800 000 euros HT ; qu'en conséquence l'avenant n°02 a pour objet d'une part d'affermir la tranche optionnelle n°1 et d'autre part de modifier ladite tranche comme suit :

	Montant estimatif travaux – DPGF	% de rémunération du MOE	Montant de rémunération HT – DPGF	Montant TVA	Montant TTC
TOTAL TRANCHE OPTIONNELLE 1	1 800 000 euros HT	3%	54 000.00 €	10 800.00 €	64 800.00 €

CONSIDERANT que le montant de l'avenant n°02 s'élève à – 9 400 € HT soit – 11 280 € TTC ; que le nouveau montant du marché est de 96 700 € HT, soit 116 040 € TTC ; que le présent avenant conduit à une augmentation de 0,62 % du montant initial du marché (pourcentage d'évolution de la totalité des avenants au regard de la TF et TO1) ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'approuver l'avenant n°02 au marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une liaison entre les réseaux d'assainissement communaux de Billiat et Injoux, et la STEP de Bellegarde, à Valserhône, au niveau du hameau d'Arlod (marché n°CC23A37), ayant pour objet les modifications précitées, d'un montant de – 9 400 € HT soit – 11 280 € TTC, tel que joint en annexe.

ARTICLE 2 : de signer ledit avenant n°02 et de prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Fait à Valserhône, le

- 2 JUIN 2025

Le Président de la Communauté de Communes Terre Valserhône certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Nantua, le :

Publié le :

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Président,
Patrick PERREARD



MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 2

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Communauté de Communes Terre Valserhône
Régie des eaux
177, rue Santos Dumont
01200 VALSERHÔNE

B - Identification du titulaire du marché public

SAFEGE SAS - SUEZ Consulting
Savoie Technolac – 48, avenue du Lac du Bourget
73377 LE BOURGET DU LAC
Numéro de SIRET 542 021 829 00875 - Code NAF 7112B
Mail : florent.pezet@suez.com - Tel : +33 4 79 26 46 00

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

Marché de Maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une liaison entre les réseaux d'assainissement communaux de Billiat et Injoux, et la STEP de Bellegarde, à Valserhône, au niveau du hameau d'Arlod (marché n°CC23A37)

■ Date de la notification du marché public : 08/12/2023

■ Montant initial du marché public :

TRANCHES	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
TOTAL TRANCHE FERME AVP + MISSIONS COMPLEMENTAIRES	32 700.00 €	6 540.00 €	39 240.00 €
TOTAL TRANCHE OPTIONNELLE 1	63 400.00 €	12 680.00 €	76 080.00 €
TOTAL TRANCHE OPTIONNELLE 2	69 700.00 €	13 940.00 €	83 640.00 €

■ Avenant n°01 notifié le 28 juin 2024 portant sur la réalisation de l'étude d'un second scénario (liaison Injoux/Billiat au réseau de Génissiat et création d'une nouvelle STEU sur Génissiat) pour un montant de 10 000 € HT soit 12 000 € TTC.

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Au vu de la mise à jour du chiffrage en phase AVP et des contraintes techniques décelées, le choix du scénario (liaison Injoux/Billiat à la STEU de Bellegarde) a été remis en question par le Comité de Pilotage du projet.

Un avenant n° 1 (10 000 euros HT, 12 000 euros TTC) a permis de réaliser l'étude d'un second scénario (liaison Injoux/Billiat au réseau de Génissiat et création d'une nouvelle STEU sur Génissiat). Ce second scénario a été retenu.

Il porte sur :

- La création de la liaison Injoux/Billiat au réseau de Génissiat, pour un montant de travaux estimé à **1 800 000 euros HT** (1 725 000 euros HT pour la partie réseaux et 75 000 euros HT pour la partie géotechnique),
- La création d'une nouvelle STEU, pour un montant de travaux estimé à 2 400 000 euros HT,

La partie STEU sera traitée par un nouvel appel d'offre à lancer par la maîtrise d'ouvrage.

Les modifications introduites par cet avenant n°2 sont les suivantes :

- L'affermissement de la tranche optionnelle n°01
- La modification de la tranche optionnelle n°01
- Le non affermissement de la tranche optionnelle n°02

- L'affermissement de la tranche optionnelle n°01

Le présent avenant a pour objet l'affermissement de la tranche optionnelle n°01 dans les conditions suivantes : la tranche démarrera par ordre de service (OS) notifié au titulaire.

- La modification de la tranche optionnelle n°01

Le marché initial prévoyait un AVP global. Celui-ci a été produit et soldé (montant forfaitaire)

Le marché initial prévoyait deux Tranches Optionnelles (TO 1 & TO 2) suivantes, selon les orientations de l'AVP.

TRANCHES	Montant estimatif travaux – DPGF	% de rémunération du MOE – DPGF	Montant de rémunération HT – DPGF	Montant TVA	Montant TTC
TOTAL TRANCHE OPTIONNELLE 1	2 400 000 euros HT	2.65%	63 400.00 €	12 680.00 €	76 080.00 €
TOTAL TRANCHE OPTIONNELLE 2	2 855 000 euros HT	2.44%	69 700.00 €	13 940.00 €	983 640.00 €

La réalisation de l'AVP du marché initial et de l'AVP de l'avenant n°1 ont conduit le maître d'ouvrage à retenir une autre option technique qui ne change pas la nature des travaux = transit, pour une enveloppe financière moindre.

L'avenant n°2 fixe ainsi la poursuite des missions de maîtrise d'œuvre sur le programme de travaux retenu par le maître d'ouvrage à savoir la liaison Injoux/Billiat sur le réseau de Génissiat, pour un montant de travaux estimé à 1 800 000 euros HT, par modification de la tranche optionnelle n°01.

	Montant estimatif travaux – DPGF	% de rémunération du MOE	Montant de rémunération HT – DPGF	Montant TVA	Montant TTC
TOTAL TRANCHE OPTIONNELLE 1	1 800 000 euros HT	3%	54 000.00 €	10 800.00 €	64 800.00 €

Le taux de rémunération provisoire du maître d'œuvre est fonction du nouveau montant prévisionnel des travaux, selon une règle cohérente avec les taux de rémunérations proposés pour les tranches.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

☐ Non ☒ Oui

Montant de l'avenant n°2 :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : - 9 400 €
- Montant TTC : - 11 280 €
- % d'évolution de la totalité des avenants au regard de la TF et TO1 : + 0,62%

Conformément aux dispositions de l'article R. 2194-8 du code de la commande publique, l'ajout de cette prestation supplémentaire ne constitue pas une modification substantielle modifiant l'équilibre économique du marché en faveur du titulaire d'une manière qui n'était pas prévue dans le marché initial.

Nouveau montant du marché public :

TRANCHES	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
TOTAL TRANCHE FERME AVP + MISSION COMPLEMENTAIRE SUITE AVENANT 1	42 700.00 €	8 540.00 €	51 240.00 €
TOTAL TRANCHE OPTIONNELLE 1	54 000.00 €	10 800.00 €	64 800.00 €
MONTANT TOTAL avec avenants 1 et 2 avec T01	96 700.00 €	19 340.00 €	116 040.00 €

La répartition du montant de l'avenant n°2 par élément de mission est la suivante :

Elément de mission	Répartition en % du montant
PRO	30%
ACT	15%
VISA	5%
DET	45%
AOR	5%

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
PEZET Florent		

F - Signature du pouvoir adjudicateur

A, le

Signature
Le Président,
Patrick PERREARD

Autorisé par :

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)